**Dysfonctionnements de l’incinérateur de déchets ménagers à lit fluidisé de Gien L?ADEME fait le point sur le dépassement des valeurs limites à l?émission des polluants atmosphériques CO, HCl et dioxines**

**02/06/2005**

[Retour au sommaire  
**Communiqués de presse**](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=12527)

**L'incinérateur de déchets ménagers à lit fluidisé de Gien (45) a été mis en service fin 1999. Cette unité fait l'objet depuis début 2004 (arrêté préfectoral du 6 février 2004) d'un programme particulier de surveillance de l'impact de l'installation sur son voisinage, en termes de polluants atmosphériques à l'émission, d'analyses des retombées de dioxines et métaux lourds sur 8 points de contrôle et enfin d'analyses de dioxines dans le lait des élevages situés à proximité.**

Le dépassement des valeurs limites d'émissions de plusieurs polluants atmosphériques (CO, HCl et dioxines) a conduit à l'arrêt de la ligne 2 de l'unité depuis le 24 janvier 2005 et à différents arrêts techniques de la ligne 1, notamment en avril 2005.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Les résultats du programme de surveillance**

Les résultats du programme de surveillance des émissions atmosphériques ont fait apparaître en janvier 2005 un pic de pollution significative sur certains polluants avec les valeurs suivantes :

sur la ligne 2, le 19 janvier 2005 :

* CO : 1874,9 mg/Nm3, la valeur limite étant de 50 mg/Nm3 fixée dans l'arrêté du 15/12/1995
* Dioxines : 680 ng/Nm3 de fumées, la valeur limite d'émission étant de 0,1 ng/Nm3 fixée dans l'arrêté du 20/09/2002 qui deviendra obligatoire le 28/12/2005. Le rapport d'analyses montre que les dioxines sont majoritairement émises sous forme gazeuse et minoritairement sous forme particulaire.

Sur la ligne 1, le 18 janvier 2005

* CO : 178,8 mg/Nm3, la valeur limite étant de 50 mg/Nm3 fixée dans l'arrêté du 15/12/1995
* HCl : 112,4 mg/Nm3, la valeur limite étant de 10 mg/Nm3 fixée dans l'arrêté du 15/12/1995
* Dioxines : 30,8 ng/Nm3 de fumées, la valeur limite d'émission étant de 0,1 ng/Nm3 fixée dans l'arrêté du 20/09/2002 qui deviendra obligatoire le 28/12/2005

Les résultats des analyses des **retombées de dioxines et métaux lourds** sur 8 points de contrôle autour de l'installation entre février et mars 2005 ne font pas apparaître de variation significative par rapport aux valeurs mesurées avant le pic de pollution, proches du bruit de fond.

"Les résultats disponibles de mesures des **dioxines dans le lait d'élevage** sont tous inférieurs à 3 pg TEQ/g MG qui est le seuil de retrait fixé par la Commission européenne. Les résultats des analyses réalisées en mars 2005, sont comparables au bruit de fond pour 4 prélèvements, proches de 1 pg I-TEQ/g MG (valeur cible) pour 1 prélèvement et compris entre 2 (valeur d'intervention) et 3 pg I-TEQ/g MG pour 1 prélèvement."

L'intervention consistant à arrêter la source d'émission de dioxines a été réalisée le 24 janvier 2005 avec l'arrêt de la ligne 2 de l'unité. Cette ligne 2 a ensuite fait l'objet de travaux et un redémarrage de cette ligne, pour essais exclusivement, a eu lieu en mars 2005. Les résultats des analyses de polluants atmosphériques à l'émission en CO, HCl et dioxines montrent que les concentrations sont revenues à un niveau proche des valeurs limites réglementaires. L'exploitant ne peut envisager de redémarrer la ligne 2 de l'unité qu'après autorisation de la DRIRE et devra en particulier démontrer sa capacité à respecter les valeurs limites d'émissions prévues dans les arrêtés d'exploiter.

Les arrêts techniques réalisés sur la ligne 1 ont permis de réaliser des travaux et les résultats des analyses réalisées montrent que les concentrations sont revenues à un niveau proche des valeurs limites réglementaires.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Les techniques de combustion en lit fluidisé**

La combustion en lit fluidisé est une technique éprouvée sur le charbon ou sur certains déchets homogènes (boues de station d'épuration, farines). Son application au traitement des ordures ménagères est encore [récente](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=22017&ref=12527&p1=B#ancre-recente) . En France, on compte 4 unités dont la construction a débuté entre 1995 et 1997, selon deux technologies : four à lit fluidisé rotatif ABT/Lurgi (Gien-45 et Mulhouse-68) et four à lit fluidisé dense TMC (Guerville-78 et Monthyon-77). Ces unités ont fait l'objet d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME, qui a réalisé en 2002 un premier bilan des unités de traitement thermique à lits [fluidisés](http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=22017&ref=12527&p1=B#ancre%20fluide) . Ce bilan a mis en évidence d'une part des rejets atmosphériques comparables entre incinérateurs à lit fluidisé et les technologies éprouvées et d'autre l'existence de certains dysfonctionnements techniques limitant la disponibilité des installations.

Les résultats disponibles des programmes de surveillance des émissions atmosphériques des unités de Mulhouse, Guerville et Monthyon ne révèlent aucun incident comparable à celui rencontré à Gien.

**http://www2.ademe.fr/servlet/getImg?img=41CA1FAD04581992526928012A4405AD1112189173311.gif Premiers commentaires**

L'ADEME constate un très grand écart entre les concentrations très élevées en dioxines mesurées à la cheminée lors du pic d'émissions observé sur l'usine de Gien et les valeurs qui restent relativement proches du « bruit de fond » dans l'environnement immédiat de l'unité. Cet écart s'explique vraisemblablement par le fait que les dioxines, qui sont majoritairement émises sous forme gazeuse et non particulaire à la cheminée, ne vont pas retomber dans l'environnement immédiat de l'unité mais au contraire se disperser dans l'atmosphère et participer à la pollution atmosphérique globale.

Pour l'ADEME, le problème rencontré par l'unité de Gien relève d'un incident lié à une application technologique nouvelle mais ne remet pas en cause les technologies éprouvées de combustion utilisées pour l'incinération des déchets ménagers tant pour les installations existantes qu'en projet. Elle met cependant en évidence pour tous les incinérateurs aujourd'hui en fonctionnement, quelle que soit leur technologie de combustion, la nécessité de suivre non seulement les émissions de polluants à la cheminée de l'installation mais aussi leur impact réel sur l'environnement.

NOTES :   
Des unités fonctionnent au Japon, mais sur des ordures résiduelles ou le verre et les métaux sont absents ; en Europe, des unités fonctionnent principalement sur refus de tri et de compostage.

Traitement thermique des déchets ménagers en lit fluidisé, Bilan des 5 opérations françaises aidées par l'ADEME, Septembre 2002, Réf. 4446, ISBN 2 -86817-671-2, ADEME Editions.

**Contact**

* Relations Presse ADEME

H & B Communication  
[Nadège Chapelin](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)   
Tél. : 01 58 18 32 45   
[Elisabeth Dos Santos](mailto:e.dossantos@hbcommunication.fr)   
tél. : 01 58 18 32 45